



Ordonnance de télécom CRTC 2026-113

Version PDF

Référence : 2025-62

Gatineau, le 1er juin 2026

Norouestel Inc. – Approbation définitive d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Norouestel Inc.	AMT 1243 Tarif des services spéciaux – Prolongation de l'entente pour le service d'exploitation du système de radiocommunication mobile du Yukon	7 février 2025	27 février 2025

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général